



**SYNDICAT CGT**  
**BASE INTERMARCHE**  
**Dole du Jura**

**REUNION CSE**  
**Février 2023**  
**La CGT vous informe**

### CONGES PAYES



Après avoir demandé un avis au Comité Social et Economique sur les trois périodes des congés payés 2023 en décembre avec un avis favorable à l'unanimité des élus, **La Direction revient sur sa consultation et informe que contrairement aux autres années, les congés payés 2023 seront à prendre dans une période du 1er mai au 31 octobre de chaque année.**

La CGT ne veut pas revenir au favoritisme sur les périodes de départ de congé comme cela se passait avant la mise en place des trois périodes.

**La CGT demande à la Direction de ne pas supprimer les trois périodes de congés durant les vacances scolaires d'été qui ont satisfait tout le monde sur Rochefort depuis 20 ans.**

### INTERESSEMENT

A ce jour l'intéressement est à **2.5% pour l'année 2022** ce qui signifie que tous les salariés auront une forte baisse de leur versement par rapport à ce qu'ils ont touché en juin 2022.

**La CGT revendique un complément d'intéressement  
Pour compenser cette forte perte.**

### Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) Réunion du 15 février

Tenant compte des augmentations versées en 2022 (+43€ puis +33.37€ brut), la direction prévoit qu'une **augmentation générale de +5.9 % par rapport au salaire de référence de janvier 2022 pour les salariés et employés**, avec une augmentation minimum de **+30€ brut** sur janvier 2023.

Pour les agents de maîtrise et les cadres, la direction prévoit comme les années précédentes une enveloppe globale de + 5 % par rapport aux salaires de janvier 2022 répartie individuellement

Les primes d'ancienneté seront revalorisées de 5 % brut.

L'augmentation du coût de la vie a déjà dépassé les 6 % et les Mousquetaires veulent nous donner que 5,9 % alors que l'inflation de l'alimentaire est prévue à 2 chiffres pour fin juin (on va prendre 13 à 15% voire plus !). De qui se moque-t-on ?

Lors d'un communiqué du 21 février 2023, le GROUPEMENT LES MOUSQUETAIRES annonce une croissance de 2,3 % de leur chiffre d'affaires en 2022 soit 36 milliards d'Euros hors carburant.

Pour la CGT, Intermarché a largement les moyens de mieux rémunérer tous les salariés,

Une fois de plus, notre travail n'est pas reconnu, **ARRETEZ DE FAIRE DES HEURES SUPPLEMENTAIRES, DE TRAVAILLER LES SAMEDIS, LES JOURS FERIES ... SANS VOLONTAIRE**, la Direction sera obligée de payer notre travail à sa juste valeur...

Prochaine réunion de négociation jeudi 2 mars 2023

\*\*\*\*\*

## **Le syndicat CGT de la base maintient son appel**

### **À un débrayage illimité de 0 à 24 h : NOUS EXIGEONS**

- *Une revalorisation importante de nos salaires*
- *De laisser nos congés payés comme actuellement sur 3 périodes*
- *Une prime pour compenser l'intéressement perdu*
- *Un 14<sup>ème</sup> mois*
- *Pas de travail le samedi après-midi*
- *Le respect du temps de travail hebdomadaire*
- *Pas de travail les jours fériés*



Retrouvez ce tract de mars sur le blog de la CGT Intermarché :  
<http://rochefortcgt.canalblog.com/>